MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 24 mars 2022

PREAVIS N° 6/2022

Demande de crédit pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement de CHF 166'000.00, avant déduction de la subvention du service des améliorations foncières, pour couvrir les frais liés aux travaux prévus à la route des Voëttes 40, à savoir :

- réfection totale du voûtage du cours d'eau ;
- réfection de la place d'évitement ;
- consolidation du talus aval ;

suite à un éboulement provoqué par les fortes intempéries du mois de juillet 2021.

2. Situation

Construite dans sa version initiale entre 1939 et 1947, la route des Voëttes a été régulièrement entretenue par les communes territoriales. La dernière intervention lourde sur le tronçon sis sur le territoire d'Ormont-Dessous date du début des années 2000. Tous ces travaux entrepris ont reçu l'aide du service des améliorations foncières. La justification agricole de cette desserte reste bien évidemment la même en 2022.

Les travaux à exécuter se situent sur le territoire de la commune d'Ormont-Dessous, parcelle RF 2015 et DP 1301, sis au numéro 40 de cette desserte.

3. Etat des lieux

En raison des fortes chutes de pluie survenues durant le mois de juillet 2021 de nombreux dégâts ont été constatés sur le territoire communal, entre autres un important débordement provoqué par l'obstruction de la canalisation du cours d'eau traversant la route des Voëttes. A cet endroit la desserte présente un fort dévers. L'eau s'est déversée en

grande quantité au même endroit sur le talus aval, provoquant un éboulement représentant un cône de 15 mètres le long de la place d'évitement, sur une dizaine de mètres à sa base, soit 5 mètres en contrebas.

Cet éboulement et toute l'eau accumulée n'ont toutefois pas donné lieu à une fermeture de la route. Une intervention rapide du personnel communal a été nécessaire pour déboucher la canalisation. Une répétition de cet événement pourrait causer un danger d'effondrement complet de la place d'évitement.

Une séance avec le bureau Martin ingénieurs civils Sàrl a mis en évidence la nécessité de réaliser des travaux de prospection, de manière à comprendre les problèmes qui ont provoqué l'obturation de la canalisation du cours d'eau. L'entreprise Kupfer SA a été mandatée pour un passage de caméra dans le but de connaître l'état de l'installation. Les images montrent des tuyaux déboîtés ne permettant pas un écoulement correct.

4. Objectif visé par les travaux

Les travaux mentionnés ci-après résultent d'une analyse sur le terrain.

1. Rénovation totale du voûtage du petit cours d'eau par la pose de tuyaux HPP série S16 d'un diamètre de 60 cm.
2. Aménagement d'une place d'évitement et pose d'un revêtement bitumineux ACT type 16 N, soit 8 cm.
3. Reprise des eaux claires de la place d'évitement.
4. Stabilisation du talus par un enrochement.

Pour ce dernier point, des blocs seront récupérés des travaux d'enrochement exécutés à la route des Voëttes au lieu-dit « Au Clos ».

5. Coûts des travaux

Suite à l'analyse du devis par le bureau d'ingénieurs, les montants suivants ont été retenus :

Réfection du voûtage	CHF	116'000.00
Réfection de la place d'évitement	CHF	14'000.00
Imprévus	CHF	10'132.00
Honoraires étude et surveillance ~10%	CHF	14'000.00
Montant brut (HT)	CHF	154'132.00
TVA 7,7%	CHF	11'868.00
Montant des travaux avant subvention	**CHF**	**166'000.00**

6. Subvention

Le bureau d'ingénieurs a été mandaté pour préparer le dossier de demande de subvention au service des améliorations foncières.

Une subvention de l'ordre de CHF 130'000.00 devrait être octroyée. La commune doit néanmoins avancer les fonds et sera remboursée.

7. Financement

Ces travaux figurent au plan des investissements et seront financés par la trésorerie courante ou par un emprunt demeurant toutefois dans les limites fixées par le plafond d'endettement adopté par le Conseil communal.

L'investissement à hauteur de CHF 36'000.00 sera quant à lui amorti sur une durée de 15 ans.

8. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

vu le préavis municipal n° 6/2022 du 24 mars 2022 ;

ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire ;

considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

- **d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 166'000.00 pour financer divers travaux à la route des Voëttes 40, suite aux intempéries, sous déduction de la subvention ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur une durée de 15 ans.**

Veuillez agréer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique — La Secrétaire

Grete Ginier — Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 29 mars 2022

Délégué municipal : M. Marcel Borloz

Annexe : photos

Intempéries juillet 2021
Route des Voëttes 40





